



# WEBINAIRE D'INFORMATION

Soutien au développement de l'innovation et de l'offre industrielle  
des EnR dans le cadre de France 2030



# Sommaire

- 
- |                                          |                                                |                                               |                                                |                                                                  |                                              |
|------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 1. Présentation du Programme France 2030 | 2. Présentation de l'appel à projets DEMO TASE | 3. Présentation de l'appel à projets PME TASE | 4. Présentation de l'appel à projets Indus ENR | 5. Présentation des AMIS ports et industrie de l'éolien flottant | 5. Procédure et informations complémentaires |
|------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
-

# FRANCE 2030 : principes

- 50% des crédits de France 2030 sont consacrés à la **décarbonation** (0 dépense défavorable à l'environnement) ;
  - 50 % de France 2030 sera consacré aux **acteurs émergents** ;
  - Accepter la prise de **risque** et l'échec ;
  - Investissements dans **l'innovation** ET dans **l'industrialisation** (changement de doctrine par rapport aux investissements d'avenir) ;
  - Les enveloppes pourront toutes évoluer en fonction des besoins ;
  - La **gestion interministérielle** est assurée par le **SGPI**.
-

# FRANCE 2030 : Sanctuarisation budgétaire et intégration du PIA4 pour atteindre une masse budgétaire de 54 Md€

## DIX OBJECTIFS DE FRANCE 2030

Nucléaire

Hydrogène décarboné et ENR

Décarbonation de l'industrie

Premier avion bas-carbone

2 millions de véhicules électriques et hybrides

Alimentation saine, durable et traçable

Santé: 20 bio-médicaments et dispositifs médicaux innovants

Contenus culturels et créatifs

Nouvelle aventure spatiale

Grands fonds marins

## CINQ LEVIERS

Matières premières

Electronique, robotique et machines intelligentes

Formations de demain

Stratégies numériques

Capital-Innovation de rupture, start-ups industrielles et accélération de la croissance

ENR

Production de technologies d'ENR à la pointe  
Stratégie d'accélération « Technologies avancées pour les systèmes énergétiques »

1 Md€

# Une stratégie pour l'émergence et l'industrialisation d'équipements de pointe d'énergies renouvelables (EnR)

*L'accélération de la production d'énergies renouvelables en France dans un objectif de décarbonation et de souveraineté énergétique ne sera possible qu'en s'appuyant sur le développement d'une industrie à grande échelle d'équipements de pointe et Hexagonale :*

- le discours du PR du 10 février 2022 à Belfort sur l'énergie prévoit d'ici à 2050 100 GW de photovoltaïque et 40 GW d'éolien en mer
- les annonces du PM du 14 mars 2022 lors de la signature du Pacte éolien en mer entre l'État et la filière : objectif de 20 GW attribués en 2030 pour atteindre une capacité de 18 GW en service en 2035 et de 40 GW en 2050 ; un volume minimal d'attribution d'appels d'offres de 2 GW/an pour l'éolien en mer dès 2025

Trois objectifs pour y parvenir :

- ⇒ Faire émerger des technologies innovantes industrialisables dans le domaine du photovoltaïque, de l'éolien flottant et des réseaux énergétiques pour les EnR *via la stratégie d'accélération technologies avancées des systèmes énergétiques*
- ⇒ Soutenir le passage à l'échelle industrielle avec un soutien inédit à l'offre industrielle dans toutes les EnR, en particulier pour l'éolien flottant en mer pour lequel la France peut devenir à l'avenir *leader*
- ⇒ Adapter les infrastructures portuaires métropolitaines pouvant accueillir à l'avenir dans leurs enceintes les industries de l'éolien flottant afin de renforcer leur compétitivité

## Plusieurs outils complémentaires

### Sur l'innovation technologique industrialisable : les AAP DEMO TASE et AAP PME TASE

- Projets d'innovation technologiques industrialisables permettant le développement de **briques technologiques et de démonstrateurs** pour les EnR. Les projets devront s'inscrire dans l'une des 3 thématiques : le photovoltaïque, l'éolien flottant, l'intégration des EnR dans les réseaux énergétiques
- Cible DEMO TASE : **entreprises seules ou en groupement**
- Cible PME TASE : **PME** (plusieurs relèves et pas une seule – en cours d'actualisation)

### Sur le passage à l'échelle industrielle : AAP pluriannuel de soutien à l'investissement productif pour toutes les EnR

- Projets d'investissement dans de **nouvelles capacités, d'extension ou de diversification de productions industrielles d'équipements des EnR** si possible **par des acteurs émergents, mais aussi la fabrication de produits moins innovants dès lors qu'ils sont indispensables pour réduire le niveau de dépendance**. Soutien possible **sur la totalité de la chaîne industrielle** y compris en amont (par exemple la production de silicium pour le photovoltaïque) et en aval (recyclage)
- **Soutien de toutes les EnR**
- **L'éolien flottant est ciblé en particulier pour la création d'usines de composants ou de sous ensembles comme les flotteurs**

### Deux AMI visant à favoriser le développement d'infrastructures portuaires à même d'accueillir des activités industrielles liées à l'éolien flottant et la structuration de ces activités industrielles (Cf. annonce du PM du 14 mars)

- Un AMI afin d'identifier les ports métropolitains sur chacune des façades maritimes pouvant accueillir l'offre industrielle de l'éolien et adapter les infrastructures à leurs besoins
  - Un AMI afin d'identifier les projets industriels de l'éolien flottant souhaitant s'installer dans ces ports métropolitains et ayant besoin d'infrastructures portuaires spécifiques (les entreprises situées dans le GE seront peut-être intéressées par cet AMI)
  - Les ports et les industries construiront chacun leurs projets respectifs en itérant ensemble, et les ports seront ensuite sélectionnés sur la base de ces projets.
-



# Sommaire

- 
- |                                          |                                                |                                               |                                                |                                                                  |                                              |
|------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 1. Présentation du Programme France 2030 | 2. Présentation de l'appel à projets DEMO TASE | 3. Présentation de l'appel à projets PME TASE | 4. Présentation de l'appel à projets Indus ENR | 5. Présentation des AMIS ports et industrie de l'éolien flottant | 5. Procédure et informations complémentaires |
|------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
-

## Stratégie « Technologies Avancées des Systèmes Energétiques »

### DEMO TASE

10/02/2022 - 15/09/2023

### Clôtures

**1ère clôture** : le 14/04/2022

- clôture pré-dépôt le 14/03/2022

**2ème clôture** : le 15/09/2022

- clôture pré-dépôt le 15/08/2022

**3ème clôture** : le 15/03/2023

- clôture pré-dépôt le 15/02/2023

**4ème clôture** : le 15/09/2023

- clôture pré-dépôt le 15/08/2023

### Objectif

Cet AAP a pour objet de faire émerger une offre française innovante sur les marchés nationaux et mondiaux suivants :

- **Le photovoltaïque (PV)**
- **L'éolien flottant**
- **Les réseaux énergétiques**

Cet AAP cible des **projets de R&D et de démonstration préindustrielle** d'excellence visant à démontrer

- la viabilité technico-économique de solutions innovantes de production d'énergies et d'optimisation des systèmes énergétiques,
- l'adéquation de ces solutions avec le marché,
- la plus-value sur le plan environnemental des briques technologiques développées.

Ces projets seront innovants et créateurs de valeur pour l'économie nationale.



# Axe 1 : Le photovoltaïque

## Objectif

Apporter une plus grande **compétitivité économique** et une meilleure prise en compte des **impacts environnementaux** et/ou visant le développement d'une **économie circulaire** au sein de la filière photovoltaïque ou en lien avec des filières connexes.

## Exemple de projet attendus :

- développement de nouvelles technologies de cellules et modules PV haut rendement
- de nouveaux procédés et équipements de fabrication des matériaux et dispositifs photovoltaïques
- développement de nouveaux moyens de caractérisation des cellules/modules PV
- recyclage des modules photovoltaïques
- développement de nouveaux composants d'électronique de puissance et de nouvelles architectures de centrales PV répondant à l'évolution de la tension des chaînes photovoltaïques, ou encore de technologies hybrides

L'AAP pourra également soutenir de façon spécifique **quelques projets photovoltaïques d'excellence**, intégrés et de grande envergure afin de **faire émerger des champions industriels**, ayant pris en compte l'ensemble des besoins de la filière, sur des secteurs de marché à fort potentiel de croissance pour cette filière, notamment : le **mainstream PV**, **l'agrivoltaïsme**, le **photovoltaïque intégré au bâtiment (BIPV)** et **l'électromobilité (VIPV)**.

---

## Axe 2 : L'éolien flottant

### Objectif

Développer des briques technologiques afin d'accélérer la réduction des coûts et l'amélioration des performances

### Exemple de projet attendus :

- développement de turbines plus puissantes et plus adaptées à l'éolien flottant
  - développement de génératrices sans terres rares, de nacelles légères ou encore de pales recyclables
  - développement de concepts de flotteurs innovants pourra également être soutenu.
  - développement de solutions de raccordement en courant continu, de sous-stations flottantes et de câbles électriques dynamiques à haut voltage permettant d'évacuer l'énergie produite par les parcs éoliens flottants
  - projets permettant d'améliorer l'acceptabilité des parcs éoliens en mer
-

# Axe 3 : Les réseaux et les systèmes énergétiques

## Objectif

Soutenir 2 thématiques complémentaires :

1. L'optimisation des infrastructures ;
2. Le développement des leviers de l'optimisation temps réel.

Une attention particulière sera apportée aux technologies à fort potentiel d'export, pour lesquels la diminution des délais de commercialisation permettrait de donner un avantage à la filière française.

## Exemple de projet attendus :

1. L'optimisation des infrastructures
    - modélisation et la planification des infrastructures, de la production, de la demande et de la flexibilité du système énergétique, à des pas de temps et des échelles géographiques variés ;
    - amélioration du couplage sectoriel, c'est-à-dire l'interaction entre plusieurs « fluides énergétiques » (électricité, gaz, chaleur / froid, eau), à des fins de flexibilité, d'équilibrage entre l'offre et la demande, ou d'efficacité
    - amélioration de la performance des réseaux grâce à des équipements innovants
  2. Le développement des leviers de l'optimisation temps réel
    - développement d'outils de pilotage du système électrique de demain
    - développement d'équipements d'électronique de puissance pour s'affranchir de la stabilité apportée par les moyens de production conventionnels
    - développement de dispositifs et de solutions numériques permettant la massification des flexibilité diffuses à coût maîtrisé
-

# Modalités de financement – Acteur économique

Structure partenariale

- Projet mono-partenaire ou collaboratif, coordonné par une entreprise

Budget minimum des projets

- > 1,5M€
- Aucune aide < 200 000 € pour une Grande Entreprise

| Taille de l'entreprise | Nature de l'aide | Taux d'aide sur dépenses RI |                  | Taux d'aide sur dépenses DE |                  | Taux d'aide sur dépenses PE |
|------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
|                        |                  | Collaboratif                | Non collaboratif | Collaboratif                | Non collaboratif |                             |
| GE et ETI              | Mix AR/SUB       | 65%                         | 50%              | 40 %                        | 25 %             | 40 %                        |
| ME                     | Mix AR/SUB       | 75%                         | 60%              | 50 %                        | 35 %             | 50 %                        |
| PE                     | Mix AR/SUB       | 80%                         | 70%              | 60%                         | 45%              | 60%                         |

**Dépenses éligibles :** Salaires et charges - Frais connexes forfaitaires  
Sous-traitance (30% max. sauf justif.) - Contributions aux amortissements - Frais de missions - Autres coûts (consommables, etc.)

**Répartition des aides :**

- Projet majoritairement RI : 75% subventions
- Projet majoritairement DE/PE : 60% subventions

Versements des aides

- Avance à notification de 15% maximum à la contractualisation
- Versements intermédiaires à chaque Etape-Clé
- Solde 20 % minimum

Modalités de remboursement des avances remboursables (AR)

- Remboursement des avances à l'atteinte d'un seuil de succès commercial

# Modalités de financement – Acteur non économique

- 
- Structure concernée
- Etablissements de recherche
  - Activités relevant de prérogatives de puissance publique

---

Aides proposées

| Type d'acteur                                               | Intensité de l'aide                 |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'entité) | 100% des coûts marginaux            |
|                                                             | 50% des coûts complets <sup>6</sup> |
| Collectivités locales et assimilées                         | 50% des coûts complets              |

- 100% subventions
-



# Sommaire

- |                                                 |                                                       |                                                            |                                                       |                                                                         |                                                     |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>1. Présentation du Programme France 2030</b> | <b>2. Présentation de l'appel à projets DEMO TASE</b> | <hr/> <b>3. Présentation de l'appel à projets PME TASE</b> | <b>4. Présentation de l'appel à projets Indus ENR</b> | <b>5. Présentation des AMIS ports et industrie de l'éolien flottant</b> | <b>5. Procédure et informations complémentaires</b> |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|

## Stratégie « Technologies Avancées des Systèmes Energétiques »

### TASE PM

10/02/2022 - 28/04/2022 – **nouvelle date à venir**

## Clôtures

**1ère clôture** : le 28/04/2022

**2<sup>e</sup> clôture à venir**

### Objectif

L'AAP vise à financer des **projets d'innovation portés par des petites et moyennes entreprises (PME)** au potentiel particulièrement fort pour l'économie française

Thématiques ciblées : **éolien flottant, photovoltaïque et réseaux énergétiques.**

Cet AAP a pour objectif de faire émerger une offre française innovante sur les marchés nationaux et mondiaux, permettant de:

- **réduire l'empreinte environnementale** et le **coût des technologies** de production d'énergies renouvelables (éolien flottant et PV) ;
- **favoriser l'insertion massive des systèmes de production** d'énergies renouvelables au sein des réseaux énergétiques.

# Modalités de financement

## Structure partenariale

- Projet mono-partenaire porté par une PME

## Budget minimum des projets

- 300k€ < Budget < 1,5M€

## Dépenses éligibles et taux d'aide

- Dépenses éligibles : Salaires et charges - Frais connexes forfaitaires - Sous-traitance (30% max. sauf justif.) - Contributions aux amortissements - Frais de missions - Autres coûts (consommables, etc.)
- Taux d'aide :

| Catégorie d'entreprise | Petites entreprises (PE) | Moyennes entreprises (ME) |
|------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Intensité d'aide       | 45 %                     | 35 %                      |

- Type d'aide : 100% subventions

## Versements des aides

- Avance à notification de 70% maximum à la contractualisation, dans la limite de 200k€
- Un ou deux versements intermédiaires à chaque Etape-Clé, le cas échéant, sous présentation d'un état récapitulatif de dépenses intermédiaire et d'un rapport intermédiaire
- Solde de 20 % minimum





# Sommaire

- |                                                         |                                                               |                                                              |                                                                     |                                                                                 |                                                             |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b>1. Présentation du<br/>Programme France<br/>2030</b> | <b>2. Présentation de<br/>l'appel à projets<br/>DEMO TASE</b> | <b>3. Présentation de<br/>l'appel à projets PME<br/>TASE</b> | <hr/> <b>4. Présentation de<br/>l'appel à projets Indus<br/>ENR</b> | <b>5. Présentation des<br/>AMIS ports et industrie<br/>de l'éolien flottant</b> | <b>5. Procédure et<br/>informations<br/>complémentaires</b> |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
-

Industrialisation de technologies ENR  
innovantes

**Indus ENR**

10/02/2022 - 2024

## Clôtures

---

**1ère clôture** : le 30/06/2022

- clôture pré-dépôt le 30/05/2022
- **Autres clôtures intermédiaires prévues**

### Objectif

Si l'appel à projets vise prioritairement **l'industrialisation des projets proposant des technologies de rupture**, il couvre également les **projets de fabrication de produits** moins innovants, qui sont indispensables pour **réduire le niveau de dépendance** vis-à-vis de la concurrence étrangère, **accompagner la ré-industrialisation** et tenir les **engagements climatiques** nationaux

## Projets attendus

---

Cet appel à projets s'adresse aux entreprises ayant un projet d'investissement en France se présentant sous la forme :

- de **créations de nouvelles unités de production** de composants ou de produits finis ;
  - **d'investissements dans des unités de production existantes** pour augmenter leurs capacités de production ou la diversification vers la production de matériels répondant aux nouveaux marchés de la transition énergétique.
-

# Priorités thématiques

Sont particulièrement visés les projets d'usines intervenant au service des filières suivantes :

- **l'éolien en mer** flottant et posé
- **l'éolien terrestre**
- **le photovoltaïque**
- **les énergies marines renouvelables**
- **l'hydroélectricité**
- les systèmes innovants de **production ou de récupération d'énergies thermiques** (solaire thermique, la biomasse, pompe à chaleur, etc.)
- les équipements permettant **d'intégrer les ENR** aux réseaux et d'en optimiser la maîtrise

Ces thématiques ne sont pas exclusives et d'autres projets industriels, contenant en priorité des **innovations de rupture**, sur d'autres thématiques d'ENR pourront être soutenus par cet AAP dès lors qu'ils recouvrent un potentiel industriel important et démontré par le porteur.

Parmi les thématiques ciblées par cet appel à projet, une attention particulière sera portée à la complémentarité et la coordination avec les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie d'accélération TASE, notamment sur les trois domaines priorités par la stratégie : le **photovoltaïque**, **l'éolien en mer flottant**, **l'intégration des ENR** dans les réseaux énergétiques.

---

# Cibles de l'appel à projet

Le projet peut-être porté par une entreprise unique ou un consortium.

**Les projets d'acteurs émergents sont recherchés en particulier.**

Un acteur émergent est défini comme une entreprise :

- qui porte un projet profondément **innovant**, que ce soit en termes d'usage, de choix technologique ou de procédé et qui, à ce titre, présentent un niveau de risque important ;
  - qui dispose de **facteurs différenciant** marqués par rapport à l'offre existante ou la tendance observée, ou qui en disposera grâce au projet déposé ;
  - qui vise des **marchés d'avenir**, émergents ou en forte croissance ;
  - qui est « **jeune** » par rapport au secteur ou qui s'est récemment positionné sur le secteur concerné ;
  - qui est susceptible de connaître une **très forte croissance**, lui permettant d'acquérir une position significative sur un marché.
-

# Modalités de financement

---

## Structure partenariale

- Projet mono-partenaire ou collaboratif

## Budget minimum des projets

- > 1 Millions € pour tout projet individuel porté par une PME
- > 2 Millions € pour tout projet individuel porté par une GE
- > 4 Millions € pour tout projet collaboratif
- 36 mois < durée < 60 mois

## Régimes d'aides

- Aides temporaires pour une relance durable à mobiliser avant le 31 décembre 2022.
  - Aides à la RDI (régime n°SA.58995)
  - Aides à finalité régionale (régime n°SA.58979)
  - Aides aux PME (régime n°SA.59106)
  - Aides à la protection de l'environnement (régime n°SA.59108 et ses prochaines modifications) dont :
    - Mesures relatives aux aides à l'investissement permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'UE ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'UE.
    - Aides à l'investissement en faveur des mesures d'efficacité énergétique
    - Aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets ;
-



# Sommaire

- |                                                         |                                                               |                                                              |                                                               |                                                                                       |                                                             |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b>1. Présentation du<br/>Programme France<br/>2030</b> | <b>2. Présentation de<br/>l'appel à projets<br/>DEMO TASE</b> | <b>3. Présentation de<br/>l'appel à projets PME<br/>TASE</b> | <b>4. Présentation de<br/>l'appel à projets Indus<br/>ENR</b> | <hr/> <b>5. Présentation des<br/>AMIS ports et industrie<br/>de l'éolien flottant</b> | <b>5. Procédure et<br/>informations<br/>complémentaires</b> |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
-

## AMI Infrastructures portuaires pour les besoins de l'industrie de l'éolien flottant **Infra Ports**

11/04/2022 – 15/10/2022

### Clôture

---

**1ère clôture** : le 30/06/2022

#### Objectif

Il s'agit d'une **première étape** en vue d'aboutir à la conception projets de **plateformes portuaires pouvant adapter leurs infrastructures** pour accueillir les productions d'équipements pour **l'éolien flottant** (construction, assemblage ou intégration) permettant de répondre aux besoins des parcs commerciaux français, .

### Projets attendus

---

Cet appel à manifestations ambitionne d'identifier et d'accompagner :

- des ports, ou des consortiums entre ports à l'échelle des **façades maritimes Méditerranée et Atlantique – Manche**, ayant pour projet de se positionner dans la chaîne de valeur de l'industrie de l'éolien flottant, afin de capter la plus grande partie possible des segments industriels de cette **chaîne de valeur**
  - ces acteurs dans la définition, la **conception et la structuration de leur projet**
-

AMI Développement de la filière  
industrielle de l'éolien flottant

## Indus Eolien flottant

11/04/2022 – 15/10/2022

### Clôture

1ère clôture : le 30/06/2022

**L'objectif est d'identifier et d'accompagner dès 2022 des projets industriels de production d'équipements pour l'éolien flottant** (notamment construction de composants pour les flotteurs, assemblage de flotteurs, équipements pour les différentes étapes d'installation, à quai et en mer) permettant de répondre aux besoins des parcs commerciaux français et à l'étranger.

### Projets attendus

Cet appel à manifestations ambitionne d'identifier et d'accompagner :

- la structuration de projets d'implantation **d'usines de production** et de **chantiers d'assemblage** qui pourront être organisés sous forme de **consortiums** constitués des donneurs d'ordres et de la **chaîne de sous-traitance** afférente opérants sur le territoire national. Une attention particulière sera portée au schéma industriel proposé par les entreprises
- des projets visant des segments à **forte valeur ajoutée** avec des technologies de pointe et de rupture ayant un **potentiel économique** important pour l'avenir de la filière

**Les projets identifiés pourront être par la suite soutenus financièrement par l'AAP sur le soutien à l'investissement productif concernant toutes les EnR.**

---

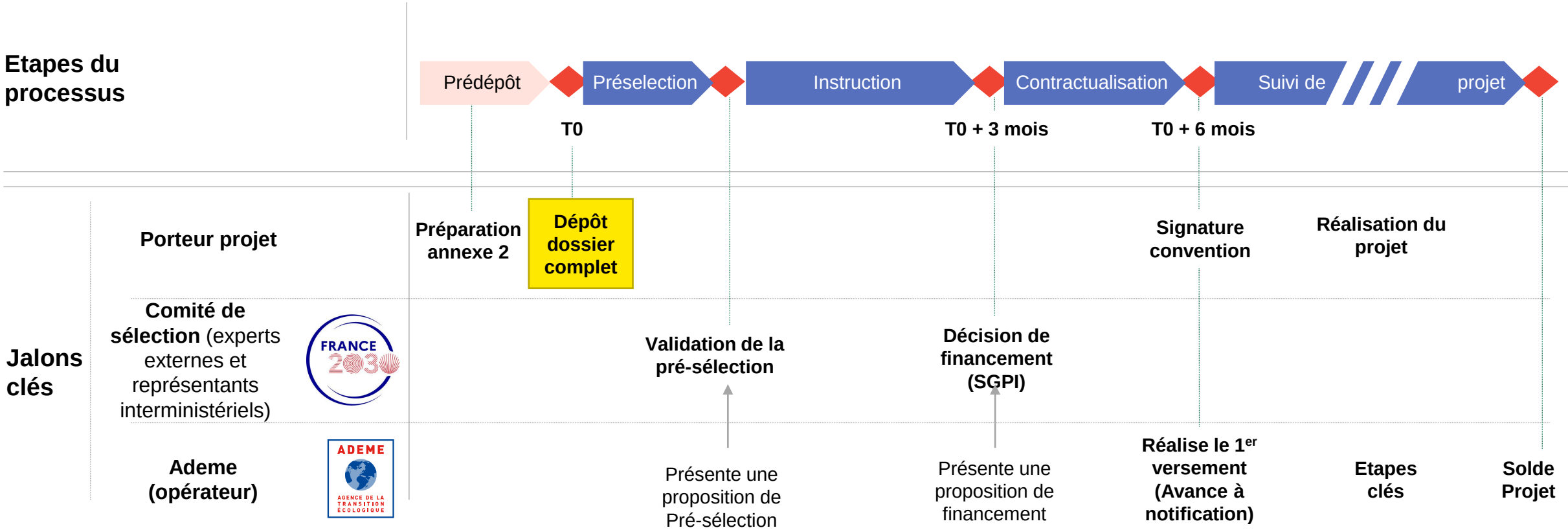




# Sommaire

- 
- |                                          |                                                |                                               |                                                |                                                                  |                                              |
|------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 1. Présentation du Programme France 2030 | 2. Présentation de l'appel à projets DEMO TASE | 3. Présentation de l'appel à projets PME TASE | 4. Présentation de l'appel à projets Indus ENR | 5. Présentation des AMIS ports et industrie de l'éolien flottant | 5. Procédure et informations complémentaires |
|------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
-

# Vue globale du processus



# Critères de sélection des projets

## Caractère innovant (*DEMO TASE et TASE PME*)

- Caractérisation de l'état de l'art et des verrous à lever
- Niveau de maturité visé en fin de projet (TRL 8 à 9)

## Capacité financière et opérationnelle

Evolution des capitaux propres pendant le projet au regard des aides demandées (a minima pour satisfaire la règle du 1 : 1)

## Impact social

- Emplois créés/maintenus
- Territorialité des travaux

- Réplicabilité
- Incitativité de l'Aide

## Impact environnemental

- Réduction CO2
- Economie matière/énergie, etc.

## Impact économique

- Chiffre d'affaires visé à 5 ans post-projet
- Différenciation /Concurrence



# Liens et Contacts

## ➤ **Contacts pour les appels à projets ENR en cours**

Les dossiers de candidatures sont à télécharger et à déposer sur la plateforme AGIR associée

- DEMO TASE et PME TASE : [aap.tase@ademe.fr](mailto:aap.tase@ademe.fr)
- Indus ENR et AMI : [industrieenr@ademe.fr](mailto:industrieenr@ademe.fr)

## ➤ **Liens vers les rubriques « Recherche et innovation PIA » de l'ADEME**

- <https://www.ademe.fr/recherche-innovation/programme-dinvestissements-davenir>
  - <https://www.ademe.fr/entreprises/innover-developper>
-



Merci pour votre attention

Questions & Réponses